

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

(Arti. 97 et ss. RAN)

« Que l'Assemblée nationale rappelle l'avancée historique que représente la séparation des religions et de l'État;

Qu'elle réitère que le respect et la mise en œuvre du principe de la laïcité dans le réseau de l'éducation et des services de garde est un gage de cette séparation des religions et de l'État ainsi que du respect de la liberté de conscience et d'expression des usagers ;

Qu'elle constate que la situation révélée au sein de l'école Bedford démontre que l'État québécois a failli à faire respecter la laïcité et le respect des divergences d'opinion;

Qu'elle constate que la situation révélée au sein de l'école Bedford et de certains services de garde met en péril le développement scolaire, éducatif et humain des enfants et élèves;

Qu'elle reconnaisse la nécessité de renforcer la *Loi sur la laïcité de l'État* pour en assurer le respect dans les services publics;

Qu'elle demande au gouvernement de légiférer pour inscrire le principe de la laïcité au sein de la *Loi sur l'instruction publique* et la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* pour protéger les établissements d'enseignement et leur personnel contre les pressions religieuses;

Qu'elle demande l'inscription obligatoire et la recension des lieux de culte et organisations de nature religieuse présentes et actives au Québec et l'interdiction des liens entre ceux-ci et les écoles ou les services de garde;

Qu'elle demande au gouvernement de mettre fin au financement public des écoles religieuses. »

Présentée par le député de Matane-Matapédia

Le mercredi 23 octobre 2024